

Projet éolien « Les Landes de Jugevent »

Commune de Brignac

Département du Morbihan (56)



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Pièce 0 : Lettre de demande d'autorisation environnementale

Mai 2018



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr



PIECES DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale est la suivante :

- **Pièce 0 : Lettre de demande d'autorisation environnementale**
- Pièce 1 : CERFA (En attente d'un nouveau CERFA pour l'autorisation environnementale)
- Pièce 2 : Sommaire inversé
- Pièce 3 : Note de présentation non technique
- Pièce 4 : Description de la demande d'autorisation environnementale
- Pièce 5-A : Étude d'impact
- Pièce 5-B : Résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 5-C : Cahier de photomontages
- Pièce 6-A : Étude de dangers
- Pièce 6-B : Résumé non technique de l'étude de dangers
- Pièce 7 : Plan de situation et plans d'ensemble

La présente pièce 0 est constituée par la lettre de demande d'autorisation environnementale. Elle est complétée par la Pièce 4 : Description de la demande qui contient tous les éléments nécessaires à l'instruction d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Parc éolien des Landes de Jugevent SAS

À l'attention de Monsieur le Préfet du Morbihan
10 Place du Général de Gaulle
56 000 Vannes

Vern-sur-Seiche, le 11 juin 2018

Objet : Demande d'une autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien sur la commune de Brignac

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Robert CONRAD, agissant en qualité de Directeur Général de la société « PARC EOLIEN LES LANDES DE JUGEVENT SAS », dont les bureaux sont situés Val d'Orson, rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche, ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation environnementale pour un projet de parc éolien sis sur la commune de Brignac.

L'approche et le développement de ce projet, qui comprend cinq éoliennes pour une puissance totale maximale de 16 MW, se sont fait de façon globale et intégrée.

Par cette demande, nous vous soumettons un dossier complet composé d'expertises poussées afin que vous puissiez fonder votre jugement.

Le développement des projets éoliens répond aux exigences des politiques régionale, française et européenne de protection de l'environnement et de promotion des énergies renouvelables.

Avec le projet des Landes de Jugevent nous pourrons à l'avenir permettre l'approvisionnement d'environ 10 000 foyers en électricité par la production d'une énergie totalement propre.


La réalisation d'un parc éolien représente pour le département du Morbihan et les collectivités locales une contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie des générations futures.

Parc éolien des Landes de Jugevent SAS

Dans le cadre de cette requête, nous vous demandons également de prendre en considération, notre demande de dérogation au plan d'ensemble à l'échelle de 1/200ème indiquant les dispositions projetées de l'installation. Du fait de l'emprise importante du parc éolien, pour faciliter sa réalisation et sa lisibilité, ce plan d'ensemble a été réalisé à l'échelle de 1/1 000ème.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons que ce dossier recevra votre approbation.

Dans cette perspective, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.



H. Robert CONRAD
Directeur Général